

GROUPE DE HAUTE MONTAGNE
(G.H.M.)
7, rue La Boétie, PARIS (8°)

Paris, le 23 Mars 1954.

Cher Camarade,

Vous êtes prié de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale qui aura lieu le :

Mardi 6 Avril à 20 h. 45

au siège du C.A.F., 7 rue La Boétie, PARIS (8°)

ORDRE DU JOUR :

- Rapport moral et financier
- Renouvellement du Comité

Dans le cas où, membre d'honneur ou membre actif, vous ne pourriez pas assister à l'Assemblée, nous vous demandons de vous faire représenter pour que le quorum soit atteint, en nous retournant le pouvoir ci-joint, en blanc, ou établi en faveur d'un membre actif assistant à l'Assemblée.

A l'issue de cette Assemblée, M. Robert WALTER parlera de ses ascensions solitaires à l'Himalaya et présentera une série de projections en couleurs sur le Pauhunri et le Trisul.

Veuillez agréer, Cher Camarade, l'assurance de nos sentiments les plus cordiaux.

Le Président,

Maurice HERZOG

Le Secrétaire Général,

Jean COUZY

A V I S

ADMISSIONS : M. George BAND (Grande Bretagne)
M. Tom BOURDILLONT (Grande Bretagne)
M. John HAMMOND (Grande Bretagne)
M. Edmund HILLARY (Nouvelle-Zélande)
M. Jean RAVIER (de Bordeaux)
M. Pierre RAVIER (de Bordeaux)

...

M. Martin SCHLIESSIER (De Heidelberg)
M. Georges STROUVE (de Paris)
Madame TRISSIER DU CROS (de Paris)
Mlle Suzanne VALENTINI (de Tunis)
M. Michaël WESTIACOTT (Grande Bretagne)

CANDIDATURES :

M. Paul HABRAN (de Reims) présenté par René MALLIEUX
et Gaston REBUFFAT.

M. Robert WALTER (de Pondichéry) présenté par
Maurice HERZOG et Robert TEZENAS du MONTCEL.

DEMISSION : M. Jacques LADOR (de Genève)

INFORMATION : La ville de Chamonix a accepté le principe du
téléphérique entre l'Aiguille du Midi et le Col du Géant.

COTISATIONS : La cotisation de 1954 est maintenue au même taux
qu'en 1953 (et comprend le service de la Revue "Alpinisme"):

Membres résidant en France : 1.350 francs

Femmes de Membres
(ne recevant pas la Revue) : 300 -

Membres résidant à l'Etranger : 1.450 francs

D'autre part vous trouverez éventuellement ci-joint l'état des
cotisations dont vous seriez redevable au titre des années précé-
dentes.

Les cotisations peuvent être réglées par virement postal
ou chèque bancaire à l'ordre de :

Monsieur Jean MIGNON
Trésorier du G.H.M.
37 rue de Bellefond - PARIS (9°)
C.C.P. PARIS 1571-99.

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---